

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2673

6 décembre 2010

# **SOMMAIRE**

Ardea S.A	Gan Eden S.A128293
BRE/Vintners Place S.à r.l128258	GDL Autorent Sàrl128293
Brew Re S.A128294	Gelateria CIAO-CIAO GmbH128293
Cable Tray International S.à r.l128262	Geofinance128294
Capital Ventures (Australasia) Sàrl128271	Geogare 1128302
Compagnie Financière pour l'Amérique	Geogare 2128303
Latine Holding128266	Georgie's Cut S.à r.l
Duphly Holding S.à r.l	Georose 1
E23M (Energy Engineering 3rd Millenium)	Georose 2
128262	Georose 3
E23M (Energy Engineering 3rd Millenium)	Grainger European Healthcare Holdings
128262	S.à r.l128280
Eole Properties S.A128258	Grainger Luxembourg Germany (No.1) S.à
EPF J9 Retail Park S.à r.l	r.l
EPF Leon S.à r.l128259	Grainger Luxembourg Germany (No.2) S.à
Etira S.A128258	r.l128291
Euric S.A	Grainger Luxembourg Germany (No.4) S.à
EUROFLOR INVESTHOLDING S.A., so-	r.l128291
ciété de gestion de patrimoine familial	Grainger Luxembourg Germany (No.5) S.à
(SPF)128261	r.l
Europe Aciers S.à.r.l	Grainger Luxembourg Germany (No.8) S.à
Expert & Partners Consulting S.à r.l 128262	r.l
Falcon Investholding S.A128265	Hampton Luxembourg S.à r.l128285
Felijo Investholding S.A128265	Ipotek Financing S.A
Finance Investissement Participations S.A.	Lux Global Trading & Consulting 128263
128261	Macquarie Storage Luxembourg 1 S.à r.l.
Finance Investissement Participations S.A.	128283
128267	MH Properties and Investments S.A 128293
Finance Investissement Participations S.A.	MON-TEIS S.à r.l
	Neuilly Investissement S.à r.l128304
Financial Ridge S.A	Nibaspa S.à.r.l
Flanagan S.A., SPF	Pascatelo128268
FMC Promotions S.à r.l	Pascatelo S.A SPF
Framaro S.à r.l	PVI Capital S.à r.l
FRS Global S. à r.l128280	Spaniba S.àr.l
F&S Investholding S.A128263	Yeoman Investments S.A128281
Fun Investments S.à r.l	7HENG S Δ 128294



# Eole Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.612.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2010.

Charlotte Bodart.

Référence de publication: 2010145256/10.

(100166980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

## BRE/Vintners Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste. R.C.S. Luxembourg B 82.154.

Extrait des Résolutions de l'associé unique du 13 octobre 2010

L'associé unique de BRE/Vintners Place S.à r.l. a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Xavier De Cillia en tant que gérant de la Société et ce avec effet au 14 octobre 2010.
- d'accepter la démission de Madame Adriana de Alcantara en tant que gérant de la Société et ce avec effet au 28 octobre 2008.
- De nommer Monsieur Frederik Kuiper, né le 9 novembre 1974 à Utrecht, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de la Société et ce avec effet au 15 octobre 2010.
- de nommer ALCANJANE S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, rue de la Paix, L-7244 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.007, en tant que gérant de la Société avec effet au 28 octobre 2008.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Frederik Kuiper

Gérant

Référence de publication: 2010146773/22.

(100167276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

# Etira S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 97.432.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2010145261/12.

(100166824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

# Euric S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 41.643.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2010.

Charlotte Bodart.

Référence de publication: 2010145263/10.

(100166981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.



# EPF Leon S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. EPF J9 Retail Park S.à r.l.).

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 152.114.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of October,

before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg)

## There appeared

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110156 (the Sole Shareholder);

hereby represented by Mr Doris Chan, paralegal, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal given on 14 October 2010.

The proxy from the appearing party, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party as well as by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. The Sole Shareholder holds all the 200 (two hundred) shares, each share having a nominal value of GBP 100 (one hundred Great Britain Pounds) in the share capital of the Company EPF J9 Retail Park S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 152114 (the Company). The Company was incorporated on 19 March 2010 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), published on 3 May 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°913. The articles of association of the Company have not been amended since.
  - II. The agenda of the Meeting is worded as follows:
  - (1) waiver of the convening notices;
  - (2) change of the name of the Company to EPF Leon S.à r.l.;
  - (3) amendment of the articles of association of the Company.

The Sole Shareholder takes the following resolutions:

#### First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

#### Second resolution

The Sole Shareholder of the Company resolves to change the name of the Company into "EPF Leon S.à r.l."

#### Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the articles of association of the Company so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 1. Form, Corporate Name.** Hereby is formed under the name of "EPF Leon S.à r.l." (hereinafter referred to as the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10 <sup>th</sup> , 1915 on commercial companies as amended (hereinafter the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter the Articles)."

# Estimates of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,000 (one thousand Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.



The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huit octobre,

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

#### A comparu

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 110.156 (l'Associé Unique);

ici représentée par Monsieur Doris Chan, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée le 14 octobre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. L'Associé Unique détient les 200 (deux cents) parts sociales d'une valeur nominale de 100 GBP (cent livres sterling) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société EPF J9 Retail Park S.àr.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B152114 (la Société). La Société fut constituée le 19 mars 2010 suite à un acte notarié de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, publié le 3 mai 2010 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n°913. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés;
  - II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
  - 1. renonciation aux formalités de convocation;
  - 2. changement de nom de la Société en "EPF Leon S.à r.l.";
  - 3. modification des statuts de la Société.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

#### Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société en "EPF Leon S.à r.l."

# Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 1 er des statuts de la Société de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 1** er . **Nom et Durée.** Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de "EPF Leon S.à r.l." (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts)".

# Estimation des frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête de la présente, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: D. Chan, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 octobre 2010. Relation: LAC/2010/46053. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Référence de publication: 2010145257/107.

(100166953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

# EUROFLOR INVESTHOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 50.495.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145265/10.

(100167012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

# Europe Aciers S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 79.628.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010145266/10.

(100166753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

#### Spaniba S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 8.562.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.694.

Extract of the resolutions taken by the Board of Managers held on October 26 th, 2010

The registered office of the company will be transferred from 13 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg to 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg with effect on November 1 st, 2010.

Luxembourg, the 26 th October 2010.

Certified true copy

#### Suit la traduction française de ce qui précède

Extrait des résolutions pris par le Conseil d'Administration tenu en date du 26 octobre 2010

Le siège social de la société est transféré du 13 rue Beaumont, L - 1219 Luxembourg au 23, Avenue Monterey, L - 2086 Luxembourg avec effet au 1 <sup>er</sup> novembre 2010.

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Certifié conforme et sincère

SPANIBA S.à.r.l.

Référence de publication: 2010145504/20.

(100166518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

# Finance Investissement Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 42A, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 82.395.

Les comptes annuels au 31/12/08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/07/10.

Référence de publication: 2010145279/10.

(100167104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Signature.



# Expert & Partners Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 154.720.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue à Luxembourg en date du 3 novembre 2010

Il résulte dudit procès-verbal:

le transfert du siège social de la société du n° 163, rue Pierre Krier, L-1880 Luxembourg au n° 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour la société

Référence de publication: 2010145267/12.

(100167119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

# Cable Tray International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 63.286.

Il résulte des décisions de l'Associé Unique en date du 2 juillet 2010:

Les mandats des Gérants et du Commissaire étant échus, l'Associé unique nomme les Gérants et Commissaire sortants, à savoir:

Gérants

- Mr Rémy MENEGUZ, Expert-comptable, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg; Gérant et Président du Conseil de Gérance;
- Mr Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg; Gérant;
  - Mr Frédéric NOEL, Avocat, avec adresse professionnelle au 1, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg; Gérant.

Commissaire:

- Fiduciaire MEVEA S.à r.l., établie au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg. pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CABLE TRAY INTERNATIONAL S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010146490/23.

(100168514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

# E23M (Energy Engineering 3rd Millenium), Société Anonyme.

Siège social: L-3440 Dudelange, 30, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.443.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour E23M (ENERGY ENGINEERING 3rd MILLENIUM) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010145268/12.

(100166398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

# E23M (Energy Engineering 3rd Millenium), Société Anonyme.

Siège social: L-3440 Dudelange, 30, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.443.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour extrait conforme

Pour E23M (ENERGY ENGINEERING 3rd MILLENIUM) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010145269/12.

(100166399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

# F&S Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 53.128.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145270/9.

(100166460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

## LUX GTC, Lux Global Trading & Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-4710 Pétange, 38, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 156.306.

# STATUTS

L'an deux mille dix, le premier octobre.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à PETANGE.

#### ONT COMPARU:

Monsieur TONNELIER Jérôme, ingénieur, demeurant à F-57330 ENTRANGE, rue des Ecoles, 20, né à Mont-St-Martin (France), le 14/09/1972

Monsieur FALCONE Antonio, ingénieur, demeurant à F-57970 YUTZ, rue J.-P. ROHR, 4, né à THIONVILLE (France) le 02/05/1976

Monsieur SANFILIPPO Damien, ingénieur, né à MOYEUVRE-GRANDE (France), le 27/12/1979, domicilié à F-57185 CLOUANGE, rue Clémenceau, 14

Monsieur BARBE Jérôme, ingénieur, né le 24/09/1971 à CHAUMONT (France), domicilié à F-57330 ENTRANGE, rue du Stade, 11, ici représenté par Madame Gisèle HEYDEN, demeurant professionnellement à Pétange,

en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société commerciale et de participations financières qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1** er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Lux Global Trading & Consulting» en abrégé «LUX GTC» SA.

Cette société aura son siège sur le territoire de la Commune de Pétange. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet: 1) L'intermédiaire de commerce en tous genres 2) Le consulting, le management d'entreprises et le marketing sous toutes ses formes 3) Le conseil et services engineering et informatiques, le commerce et le développement de logiciels et licences informatiques. 4) Le négoce, import et export de tous matériaux et biens manufacturés. 5) Elle pourra également s'intéresser à toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet et à la prise de participations, sous quelque forme que se soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, à l'exception de toutes activités réglementées par la loi du 5 avril 1993 et telle qu'elle a été modifiée par la suite, sur le secteur financier. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elles s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. Elle opte également pour l'objet Soparfi tel que défini par la loi luxembourgeoise en vigueur. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise. Elle peut emprunter et donner garantie sous toutes les formes.



Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000 euros) divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (310) chacune.

L'ensemble des actions souscrites est divisé en deux catégories d'actions: Les actions avec droit de vote à l'Assemblée Générale des actionnaires et les actions sans droit de vote à l'Assemblée Générale des actionnaires. Les actions sont réparties comme suit: 70 actions avec droit de vote et 30 actions sans droit de vote. Chacune des deux catégories d'actions ayant une part représentative identique au capital et les droits y réservés et afférents mais seules les actions avec le droit de vote ayant la possibilité d'exercer un pouvoir de délibération lors de l'Assemblée Générale des actionnaires.

#### Souscription du Capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

- Monsieur TONNELIER Jérôme:	35 actions avec droit de vote
- Monsieur FALCONE Antonio:	35 actions avec droit de vote
- Monsieur SANFILIPPO Damien:	15 actions sans droit de vote
- Monsieur BARBE Jérôme:	15 actions sans droit de vote

Les actions ont été partiellement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 20.000,00 euros, se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

- Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils seront rémunérés ou non en fonction de la décision de l'Assemblée Générale, représentée par les actionnaires ayant droit au vote. Les administrateurs sont rééligibles.
- **Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs ou non, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et téléfax, étant admis. Chaque administrateur ou personne mandatée ne pouvant représentée qu'un seul administrateur à la fois. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil d'Administration peut prendre ses décisions également par voie circulaire et par écrit.

**Art. 6.** L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué. Si plusieurs administrateur-délégués sont nommés, ils ont les pouvoirs les plus étendus, chacun individuellement.

- **Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.
- **Art. 8.** Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.
- **Art. 9.** L'année sociale commence le 1 <sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2010.
- Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société ayant droit au vote. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire détenant des actions porteuses du droit au vote a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

- Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier samedi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en 2011.
- **Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.



#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre mille euros.

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, prix les résolutions suivantes:

- 1.- le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un;
- 2.- sont nommés administrateurs pour un mandat non rémunéré:
- a) Monsieur TONNELIER Jérôme, ci-dessus dénommé
- b) Monsieur FALCONE Antonio, ci-dessus dénommé
- c) Monsieur SANFILIPPO Damien, ci-dessus dénommé
- d) Monsieur BARBE Jérôme, ci-dessus dénommé;
- 3. est appelé aux fonctions de commissaire: La société EIC INTERNATIONAL SA, avec siège à L-4710 Pétange, 38, rue d'Athus (RCS Luxembourg B. No 89.022);
  - 4. le siège social de la société est fixé à L-4710 PETANGE, rue d'Athus, 38;
- 5. est nommé au poste d'administrateur-délégué pour un mandat non rémunéré, Monsieur TONNELIER Jérôme, cidessus dénommé.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: TONNELIER, FALCONE, SANFILIPPO, HEYDEN, d'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 11 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12128. Reçu: soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

#### POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 14 octobre 2010.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010145076/120.

(100165070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

# Falcon Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 76.962.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145273/9.

(100166461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

## Felijo Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 54.358.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145276/9.

(100166928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

# Ipotek Financing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 122.469.

L'adresse professionnelle de Madame Juliette Mayer, administrateur de catégorie A de la Société, est désormais la suivante:

18 rue Robert Stümper,

L-2557 Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Pour la Société Un mandataire

Référence de publication: 2010145342/15.

(100166800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

## Finance Investissement Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 42A, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 82.395.

Par cette présente, je soussigné, Eddy Sauer, demeurant professionnellement au 18, rue de l'aciérie L-1112 Luxembourg, démissionne de mon mandat d'administrateur de la société Finance Investissement participations SA enregistrée sous le numéro B82.395 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 16 Avril 2010.

Eddy Sauer.

Référence de publication: 2010145278/11.

(100166810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

# COFAL, Compagnie Financière pour l'Amérique Latine Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 40.640.

L'an deux mille dix, le premier octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «COMPAGNIE FINANCIERE POUR L'AMERIQUE LATINE HOLDING», en abrégé COFAL, ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 40640, constituée suivant acte notarié, en date du 24 juin 1992, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 341 du 7 août 1992 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 février 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 937 du 5 mai 2010.

L'assemblée est présidée par Maître Jean WAGENER, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le Président désigne comme secrétaire Madame Geneviève DEPIESSE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Donald VENKATAPEN, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les QUATRE-VINGTQUATRE MILLIONS CENT CINQUANTE-SIX MILLE CENT SOIXANTE-SEPT (84.156.167) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
  - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
- 2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
- 3. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Patrick HERRY, directeur, demeurant à Jouy-en-Josas, France.



Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la dite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. WAGENER, G. DEPIESSE, D. VENKATAPEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43374. Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Référence de publication: 2010145831/59.

(100167242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

#### Finance Investissement Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 42A, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 82.395.

Les comptes annuels au 31/12/07 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/07/10.

Signature.

Référence de publication: 2010145280/10.

(100167105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

# Duphly Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.079.

# **EXTRAIT**

Par résolution écrite de l'associé unique eu date du 2 novembre 2010, l'associé unique a décidé d'adopter les résolutions suivantes:

- 1. La démission de Monsieur Christophe Gaul de son mandat de gérant a été acceptée par l'associé unique.
- 2. Monsieur Jean-Louis Camuzat, né le 1 <sup>er</sup> septembre 1963 à Fontenay-aux-Roses, France, avec adresse professionnelle au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de la société pour une durée de 6 ans.
- 3. Monsieur Laurent Vouin, né le 17 août 1966 à Langon, France, avec adresse au 15 rue Ernest Renan, 92310 Sèvres, France, a été nommé en tant que gérant de la société pour une durée de 6 ans.
- 4. Le siège social de la société a été transféré de 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg à 21. boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour extrait sincère et conforme Signature Le mandataire

Référence de publication: 2010146506/23.

(100168417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

# Financial Ridge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 49.401.

#### **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 30 septembre 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré de 5, rue Eugène Ruppert in L-2453 Luxembourg à 40, avenue Monterey in L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2010145281/14.

(100166778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

# Pascatelo S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Pascatelo).

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe. R.C.S. Luxembourg B 52.982.

L'an deux mille dix, le quinze septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «PASCATELO», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 52982, constituée suivant acte notarié en date du 24 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 42 du 23 janvier 1996. Les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 28 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1573 du 22 novembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Michelle DELFOSSE, ingénieur civil, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Audrey PERROUX, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L1116 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L1116 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet



ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

- Modification de la dénomination sociale de la société en PASCATELO S.A.-SPF et modification afférente de l'article 1 <sup>er</sup> des statuts.
  - Modification de l'article 21 des statuts.
  - Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006.
  - Divers.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la Société comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en «PASCATELO S.A.-SPF».

#### Troisième résolution

En conséquence des deux résolutions précédentes, l'article 1 <sup>er</sup> , l'article 4 et l'article 21 des statuts sont modifiés comme suit:

- « **Art. 1** er . Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «PASCATELO S.A.- SPF»."
- « **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»
- « **Art. 21.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

## Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 6, l'article 12 et l'article 16 des statuts sont modifiés comme suit:

- « Art. 6. (premier alinéa). La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.»
- « **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»



« Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.»

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la dernière phrase de l'article 11 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. DELFOSSE, A. PERROUX, N. GAUTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11140. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010127368/103.

(100144886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

## Flanagan S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.110.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010145285/14.

(100167107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

# FMC Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 67.032.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/11/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010145286/12.

(100167047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

# MON-TEIS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 29, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 146.295.

Mesdames, Messieurs les Associés

Par la présente, je soussigné, Monsieur Louis PERSONENI, vous informe que je démissionne avec effet immédiat, de mes fonctions de gérant technique de la société à responsabilité limitée MON-TEIS S. à r.l., constituée en date du 20 mai 2009 par-devant Maître Jean SECKLER, Notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C N° 1179 du 17 juin 2009, ayant son siège social à L-4702 Pétange, 29, rue Robert Krieps, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 146.295.

Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Louis PERSONENI.

Référence de publication: 2010145395/14.

(100166749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.



# Capital Ventures (Australasia) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie. R.C.S. Luxembourg B 87.722.

In the year two thousand and ten, on the seventh of October.

Before the undersigned, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

## THERE APPEARED:

"ITW Participations S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 85382 (the "Sole Shareholder"),

here represented by (i) Maurits J. De Smedt, with address at 10, rue Albert I <sup>er</sup>, L-1117 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and (ii) Monique Martins, with address at 275, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, being both managers of the Sole Shareholder, duly entitled to represent the Sole Shareholder.

Such appearing party is the sole shareholder of "Capital Ventures (Australasia) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 87722, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, dated 24 May 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1226 dated 20 August 2002, page 58835 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have never been amended since its incorporation.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

# First resolution

The Sole Shareholder decides to amend and restate the current Articles of the Company, and in particular to change the current object clause of the Articles which shall now read as follows:

#### " 3. Art. 3. Object.

- 3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.
- 3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.
  - 3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.
- 3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.
- 3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;



3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above."

#### Second resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves that the Articles of the Company are fully restated and shall now read as follows (the "Restated Articles"):

# "Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

**1.Art.1.Form-Corporate name.** There is formed a private limited liability company under the name "Capital Ventures (Australasia) S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10 <sup>th</sup> , 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

## 2. Art. 2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).
- 2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.
- 2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.
  - 2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

#### 3. Art. 3. Object.

- 3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.
- 3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.
  - 3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.
- 3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.
- 3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;
- 3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

#### 4. Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.



# Chapter II. - Capital, Shares

#### 5. Art. 5. Share capital.

- 5.1 The corporate capital is fixed at thirteen thousand euro (EUR 13,000.-) represented by thirteen (13) shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".
- 5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).
  - 5.3 All Shares will have equal rights.
- 5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares by decisions of the Sole Manager or in case of plurality of managers of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Sole Manager or in case of plurality of managers by the Board of Managers on the basis of relevant interim accounts.
- **6. Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### 7. Art. 7. Transfer of shares.

- 7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.
- 7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

#### Chapter III. - Management

#### 8. Art. 8. Management.

- 8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers")
- 8.2 The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

# 9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

- 9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.
- 9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.
- **10. Art. 10. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any manager.

# 11. Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers.

- 11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.
- 11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

#### 12. Art. 12. Meeting of the board of managers.

- 12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers may appoint a chairman.
- 12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.
- 12.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.
- 12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.
- 12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.



- 12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.
- 12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.
- 12.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

# Chapter IV. - General meeting of shareholders

#### 13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

- 13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.
- 13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.
- 13.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.
- 13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.
- 13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.
- 13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.
- 13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

#### Chapter V. - Business year

# 14. Art. 14. Business year.

- 14.1 The Company's financial year starts on the 1 st January and ends on the 31 st December of each year.
- 14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
  - 14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

## 15. Art. 15. Distribution right of shares.

- 15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.
- 15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.
- 15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.
- 15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

# Chapter VI. - Liquidation

# 16. Art. 16. Dissolution and Liquidation.

- 16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.
- 16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.



16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

#### Chapter VII. - Applicable law

17. Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

#### Third resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder decides to amend the financial year of the Company with immediate effect, which will run from 1 st January to 31 December of each year, such change of financial year being reflected in article 14.1 of the Restated Articles of the Company, which shall read as follows:

" 14.1. The Company's financial year starts on the 1 st January and ends on the 31 st December of each year."

For the avoidance of doubt, the Sole Shareholder acknowledges that the current financial year which started on 1 st December 2009 will close on 30 November 2010, and that the first subsequent financial year will start on 1 st December 2010 and will end on 31 December 2010, and that the second subsequent financial year will start on 1 st January 2011 and will end on 31 December 2011.

#### Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to transfer, with immediate effect, the current registered office of the Company from 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 193, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1,500.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the representatives of the appearing party known to the notary by her/his name, first name, civil status and residence, said representatives of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sept octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

## A COMPARU:

"ITW Participations S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85382 (l' "Associé Unique"),

ci-représentée par (i) Maurits J. De Smedt, ayant pour adresse le 10, rue Albert I <sup>er</sup> , L-1117 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et (ii) Monique Martins, ayant pour adresse le 275, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, tous deux gérants de l'Associé Unique, dûment autorisés à représenter l'Associé Unique.

La comparante est l'associé unique de "Capital Ventures (Australasia) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87722, constituée par un acte notarié de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 24 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1226 en date du 20 août 2002, page 58835 (la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

La comparante, représentant la totalité du capital social, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des résolutions suivantes, adoptées conformément à l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée, en vertu de laquelle l'associé unique d'une société à responsabilité limitée exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de cette société et les décisions de l'associé unique sont documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit:



#### Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de procéder à une refonte des Statuts de la Société, et en particulier de changer la clause d'objet des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

#### " Art. 3. Objet.

- 3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.
- 3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.
- 3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.
- 3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.
- 3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante:
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;
- 3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci".

## Deuxième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide que les Statuts de la Société, entièrement refondus, auront désormais la teneur suivante (les "Statuts Refondus"):

# "Titre I er . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1 er. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Capital Ventures (Australasia) S.à r.l» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

# 2. Art. 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
- 2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.
- 2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.
  - 2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.



# 3. Art. 3. Objet.

- 3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.
- 3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.
- 3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.
- 3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.
- 3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante:
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;
- 3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci,

# 4. Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### Titre II. - Capital, Parts

#### 5. Art. 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social souscrit est fixé à treize mille euros (13.000 EUR) représenté par treize (13) parts sociales ayant une valeur nominale de mille euros (1.000 EUR) chacune (les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».
- 5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.
  - 5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.
- 5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décisions du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants par le Conseil de Gérance sur la base des comptes intérimaires pertinents.
- **6. Art. 6. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### 7. Art. 7. Transfert des parts.

- 7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.
- 7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

# Titre III. - Gérance

#### 8. Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).



8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

#### 9. Art. 9. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

- 9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.
- 9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.
- 10. Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

#### 11. Art. 11. Délégation et Agent du gérant unique et du conseil de gérance.

- 11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.
- 11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

#### 12. Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

- 12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.
- 12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.
- 12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.
- 12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.
- 12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.
- 12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.
- 12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.
- 12.8 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

#### Titre IV. - Assemblée générale des associés

# 13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

- 13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.
- 13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.
- 13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.
- 13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.
- 13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.
- 13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.
- 13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par



une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

#### Titre V. - Exercice social

#### 14 Art. 14. Exercice social.

- 14.1 L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- 14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.
  - 14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

#### 15. Art. 15. Droit de distribution des parts.

- 15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celleci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.
- 15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.
- 15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.
- 15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l(es) Associé(s).

#### Titre VI. - Liquidation

# 16. Art. 16. Dissolution et Liquidation.

- 16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.
- 16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.
- 16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

#### Titre VII. - Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi."

## Troisième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'année sociale de la Société avec effet immédiat, qui commencera le 1 <sup>er</sup> janvier et finira le 31 décembre de chaque année, cette modification de l'année sociale étant reflétée à l'article 14.1 des Statuts Refondus, dont la teneur sera désormais la suivante:

" 14.1. L'année sociale commence le 1 <sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année."

Pour éviter tout doute, l'Associé Unique note que l'année sociale en cours, qui a débuté le 1 <sup>er</sup> décembre 2009 se clôturera le 30 novembre 2010, et que la première année sociale subséquente commencera le 1 <sup>er</sup> décembre 2010 et se terminera le 31 décembre 2010, et que la deuxième année sociale subséquente commencera le 1 <sup>er</sup> janvier 2011 et se terminera le 31 décembre 2011.

# Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société du 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg au 193, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

#### Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 1.500,-.



DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Après que lecture de l'acte a été faite aux représentants de la personne comparante, connues du notaire par leur nom, prénom, statut marital et lieu de résidence, lesdits représentants de la personne comparante ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. J. DE SMEDT, M. MARTINS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 octobre 2010. Relation: LAC/2010/45374. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Référence de publication: 2010145173/496.

(100166929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

## Framaro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 88, rue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 113.407.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/11/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010145287/12.

(100167048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

# FRS Global S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 119.285.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59788 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145288/10.

(100166548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

## Grainger European Healthcare Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 126.092.

Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 26 octobre 2010

Les actionnaires ont décidé:

Nommer M. Aidan Foley, né le 08 décembre 1976 à Waterford en Irlande, ayant son siège social au 16 avenue Pasteur
 L-2310 Luxembourg à la fonction de gérant de catégorie B pour une durée indéterminée avec effet au 26 octobre 2010.
 Luxembourg, le 03.11.2010.

Référence de publication: 2010145294/12.

(100166835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

# Fun Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 64.913.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 03.11.2010. G.T. Experts Comptables Sàrl Luxembourg

Référence de publication: 2010145289/12.

(100166899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

#### Yeoman Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 55.311.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 13 septembre 2010

- Les mandats des administrateurs sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2016, à savoir:

Wolfgang Baertz, 26, rue du Marché, L-1728 Luxembourg

Hermanus Roelof Willem Troskie, 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Paul Coulson, Richview Office Park, 14 Clonskeagh, Dublin, Ireland

- Le mandat du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2011, à savoir:

PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg

Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010145556/20.

(100166785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

# Georgie's Cut S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Z.A.C. Langwies.

R.C.S. Luxembourg B 156.357.

# **STATUTS**

L'an deux mille dix, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Georgette BARROS RIBEIRO, maître coiffeuse, née à Luxembourg, le 29 octobre 1969, demeurant à L-6117 Junglinster, 19, rue de la Gare.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

# Titre I er . - Objet - Raison sociale - Durée

- **Art. 1** er . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
  - Art. 2. La société prend la dénomination de Georgie's Cut S.à r.l.
- Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un ou de plusieurs salons de coiffure pour hommes et dames, l'achat et la vente de produits de coiffure.

A titre accessoire, la société pourra vendre tous articles de maroquinerie et tous produits cosmétiques.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le siège social est établi à Junglinster.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.



# Titre II. - Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

#### Titre III. - Administration et Gérance

- **Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- **Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
  - Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 16.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celuici ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### Titre IV. - Dissolution - Liquidation

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

# Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.



#### Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

#### Souscription et Libération

Toutes les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique Madame Georgette BARROS RIBEIRO, pré-qualifiée, et entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

#### Décisions de l'associée unique

Et aussitôt, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-6131 Junglinster, Z.A.C. Langwies, Centre Commercial Langwies 2.
- 2.- La personne suivante est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée:

Madame Georgette BARROS RIBEIRO, maître coiffeuse, née à Luxembourg, le 29 octobre 1969, demeurant à L-6117 Junglinster, 19, rue de la Gare.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

#### Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Georgette BARROS RIBEIRO, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 2 novembre 2010. Relation: GRE/2010/3701. Reçu soixante-quinze euros (75,-  $\in$ ).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 novembre 2010.

Référence de publication: 2010145293/109.

(100166793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

## Macquarie Storage Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: GBP 1.126.300,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde. R.C.S. Luxembourg B 128.219.

### **DISSOLUTION**

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

#### Appeared:

Macquarie Storage Guernsey Holdings 1 Limited, a limited liability company, incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at St Julian's Avenue, GY1 1WA, St Peter Port, Guernsey, and registered with the Records of the Islands of Guernsey under number 46853 (the "Principal"),

represented by Régis Galiotto, jurist, with professional address in Luxembourg (the "Proxy") by virtue of a proxy under private seal given on July 27, 2010 which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Proxy, acting in the said capacity, has requested the notary to state:

I.- That "Macquarie Storage Luxembourg 1 S.à r.l." (hereinafter the "Company") is a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128.219, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 15 May 2007, published in



the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1431, dated 12 July 2007. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Francis Kesseler, notary residing in Esch/Alzette on 31 March 2008.

- II.- That the subscribed share capital of the Company amounts currently to one million one hundred twenty-six thousand three hundred British Pounds (GBP 1,126,300.-) represented by eleven thousand two hundred sixty-three (11,263) shares of one hundred British Pounds (GBP 100.-) each.
- III.- That the Principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standings of the Company.
- IV.- That the Principal holds all the shares of the Company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.
  - V.- That the Principal, being sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:
  - that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities; and
- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.
  - VI.- That the shareholder's register of the Company has been cancelled.
  - VII.- That the Principal fully discharges the managers for their mandate up to this date.
- VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the 121, avenue de la Faïencerie, L-1014 Luxembourg.

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is valued at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above-mentioned proxy signed with us, the notary, the present original deed

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

#### Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

# A comparu:

Macquarie Storage Guernsey Holdings 1 Limited, une société à responsabilité limitée formée et régie selon les lois des lles de Guernsey, ayant son siège social au St Julian's Avenue, GY1 1WA, St Peter Port, Guernsey, et immatriculée auprès du Records of the Islands of Guernsey sous le numéro 46853 (le "Mandant"),

représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Mandataire") en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 27 juillet 2010, laquelle, après avoir été signée « ne varietur » par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le Mandataire, agissant ès qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que Macquarie Storage Luxembourg 1 S.à r.l. (ci-après la "Société"), est une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.219, a été constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 15 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 1431, en date du 12 juillet 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire Me Francis Kesseler, notaire résidant à Esch/ Alzette en date du 31 mars 2008.
- II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à un million cent vingt-six mille trois cents Livres (1.126.300 GBP) représenté par onze mille deux cent soixante-trois (11.263) parts sociales, d'une valeur de cent Livres (100 GBP) chacune.
  - III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.
- IV.- Que le Mandant est le propriétaire de toutes les parts sociales de la Société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.
  - V.- Que le Mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:
  - que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;



- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, l'associé unique va assumer irrévocablement l'obligation de les payer; et
- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique; de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.
  - VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.
- VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
- VIII.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans au 121, rue de la Faïencerie, L-1014 Luxembourg.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à mille quatre cents Euros (1.400,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Cette traduction française du présent acte suit une version anglaise de cet acte, étant entendu qu'en cas de divergence entre ces deux versions, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 août 2010. Relation: LAC/2010/34613. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010146608/95.

(100168190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

# Grainger Luxembourg Germany (No.1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 112.061.

Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 26 octobre 2010

Les actionnaires ont décidé:

- Nommer M. Aidan Foley, né le 08 décembre 1976 à Waterford en Irlande, ayant son siège sociale au 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg à la fonction de gérant de catégorie B pour une durée indéterminée avec effet au 26 octobre 2010.

Merci de bien vouloir modifier l'adresse de l'associé:

Ancienne Adresse: 5 Parc d'activité Syrdall L-5365 Münsbach Luxembourg

Modification: 9 Parc d'activité Syrdall L-5365 Münsbach Luxembourg

Luxembourg, le 03.11.2010.

Référence de publication: 2010145296/16.

(100167006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

#### Hampton Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 156.378.

# **STATUTES**

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of October.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

## THERE APPEARED:

Hampton Investments Ltd, an exempted company limited by shares incorporated in the Cayman Islands with limited liability, having its registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-245767,

here represented by:

Maître Jérôme Burel, lawyer, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

by virtue of a proxy given under private seal on 26 October 2010.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:



- **Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").
- **Art. 2. Corporate object.** The purposes for which the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of it purpose.

The Company may loan or borrow in any form with or without security to any company belonging to the same group and proceed within the limits foreseen by Law to the issuance of private bonds which may be convertible and in general undertake any kind of intra-group financing and/or intra-group investment activities.

Moreover the Company may acquire, manage, develop or transfer any real estate located in Luxembourg or abroad. In a general manner the Company is authorised to do any commercial or financial acts relating to the movable or real estate property or any further act in consistency with its corporate object.

- Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. Name. The Company will have the name "Hampton Luxembourg S.à r.l.".
- Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Capital.** The Company's corporate capital is fixed at USD 20,000.- (twenty thousand US dollars), represented by 200 (two hundred) shares with a nominal value of USD 100.- (one hundred US dollars) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares within the limits foreseen by Law.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the corporate capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the corporate capital by cancellation of all the redeemed shares.

- **Art. 7. Modification of the capital.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of these Articles.
- **Art. 8. Payments.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9. Multiple beneficiaries.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 10. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable whereby the transfer will be approved by a written sole shareholder's resolution.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in accordance with the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11. Management of the Company.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of manager(s) of category A and manager(s) of category B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.



The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers, obligatorily one manager of category A and one manager of category B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings, whereby signatures may be executed on separate counterparts each of which is an original but all of which together will constitute one and the same instrument. In case of a single manager decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

- **Art. 12. Managers liability.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
- **Art. 13. Shareholders' meeting, Shareholders' resolutions, Amendment to the Articles.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

The decisions of the single shareholder which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the corporate capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted (i) by the majority of the shareholders (ii) owning at least three quarter of the Company's corporate capital, subject to the provisions of the Law.

- **Art. 14. Financial year.** The Company's year starts on the 1 <sup>st</sup> January and ends on the 31 <sup>st</sup> December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 <sup>st</sup> December 2010.
- **Art. 15. Annual accounts.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution of profits, Legal reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s).

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- 1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
- 2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
- 3. The decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders.
- 4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.
- **Art. 17. Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 18. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The 200 (two hundred) shares have been subscribed by Hampton Investments Ltd, prenamed.



Hampton Investments Ltd, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares in cash, so that the amount of USD 20,000.- (twenty thousand US dollars) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary by banking certificate, who expressly acknowledges it.

#### Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following managers for an unlimited period of time:
- Mr. Paul Matthew Meister, bank director, born on 15 October 1952 in Michigan (USA), with professional address at One Liberty Lane, NH 03842 Hampton (USA), as manager of category A;
- G.T. Fiduciaires S.A., a public company limited by shares (société anonyme), having its registered office at L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 121.820, as manager of category B.
  - 2) The address of the corporation is fixed at L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

#### Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

#### Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately € 1,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, he signed together with the notary the present deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

## A COMPARU:

Hampton Investments Ltd, une société exonérée limitée par actions des Iles Caïmanes et à responsabilité limitée, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104 lles Caïmanes, immatriculée auprès du Registre de Commerce des Iles Caïmanes sous le numéro MC-245767,

ici représentée par:

Maître Jérôme Burel, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé en date du 26 octobre 2010.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** <sup>er</sup> . **Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts").
- **Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra prêter ou emprunter, sous toutes formes, avec ou sans garantie, à toute société appartenant au même groupe et émettre dans les limites prévues par la loi des obligations qui pourront être convertibles et de manière générale entreprendre toutes mesures de financement intra-groupe et/ou activités d'investissement intra-groupe.

En outre, la Société pourra acquérir, administrer, développer ou céder toute propriété immobilière sise à Luxembourg ou à l'étranger.



D'une manière générale, la société est autorisée à effectuer toutes opérations commerciales ou financières de nature mobilière ou immobilière qui sont en conformité avec l'objet social prédécrit.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Nom. La Société aura la dénomination: "Hampton Luxembourg S.à r.l.".
- Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à USD 20.000,- (vingt mille dollars américains), représenté par 200 (deux cents) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars américains) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

- Art. 7. Modification du capital. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.
- Art. 8. Paiements. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9. Bénéficiaires multiples.** Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Cession de parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles, la cession des parts étant approuvée par décision écrite de l'associé unique.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément aux dispositions de l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Gestion de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 11 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, dont obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, les signatures pouvant être apposées sur différents exemplaires, chaque



exemplaire étant un original mais tous les exemplaires ensemble constituant le même document. En cas de gérant unique, les décisions sont actées dans des résolutions écrites ou dressées par écrit.

- Art. 12. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (suivant le cas) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.
- Art. 13. Assemblées générales, Décision des Associés, Modifications des Statuts. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

Les décisions de l'associé unique prises en vertu du paragraphe précédent seront enregistrées dans des procès-verbaux ou des résolutions écrites.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que (i) par une majorité d'associés (ii) détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- **Art. 14. Année sociale.** L'année sociale commence le 1 <sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 16. Distribution de bénéfices, Réserve légale. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- 1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
- 2. Ces comptes intérimaires font apparaître un bénéfice incluant des bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire.
- 3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
- 4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.
- Art. 17. Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

# Souscription - Libération

Les 200 (deux cents) parts sociales ont été souscrites par Hampton Investments Ltd, prénommée.

Hampton Investments Ltd, représentée ainsi qu'il a été dit, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de USD 20.000,- (vingt mille dollars américains) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant par certificat bancaire, qui le reconnaît expressément.

# Résolutions de l'Associée unique

- 1) La Société sera administrée par les gérants suivants pour une durée indéterminée:
- M. Paul Matthew Meister, directeur de banque, né le 15 octobre 1952 à Michigan (Etats-Unis d'Amérique), demeurant professionnellement à One Liberty Lane, NH 03842 Hampton (Etats-Unis d'Amérique), en tant que gérant de catégorie A:
- G.T. Fiduciaires S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.820, en tant que gérant de catégorie B.
  - 2) L'adresse de la Société est fixée à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.



#### Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la Loi et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

#### Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à sa constitution sont estimées approximativement à  $\in$  1.000,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, dûment représentée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, agissant ainsi qu'il a été dit, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Burel, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 3 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13215. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 4 novembre 2010.

Référence de publication: 2010145898/308.

(100167416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

# Grainger Luxembourg Germany (No.2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 112.071.

Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 26 octobre 2010

Les actionnaires ont décidé:

- Nommer M. Aidan Foley, né le 08 décembre 1976 à Waterford en Irlande, ayant son siège sociale au 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg à la fonction de gérant de catégorie B pour une durée indéterminée avec effet au 26 octobre 2010.

Merci de bien vouloir modifier l'adresse de l'associé:

Ancienne Adresse: 5 Parc d'activité Syrdall L-5365 Münsbach Luxembourg

Modification: 9 Parc d'activité Syrdall L-5365 Münsbach Luxembourg

Luxembourg, le 03.11.2010.

Référence de publication: 2010145297/16.

(100167025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

#### Grainger Luxembourg Germany (No.4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 112.084.

Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 26 octobre 2010

Les actionnaires ont décidé:

- Nommer M. Aidan Foley, né le 08 décembre 1976 à Waterford en Irlande, ayant son siège sociale au 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg à la fonction de gérant de catégorie B pour une durée indéterminée avec effet au 26 octobre 2010.

Luxembourg, le 03.11.2010.

Référence de publication: 2010145298/13.

(100167096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.



# PVI Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes. R.C.S. Luxembourg B 127.983.

#### **EXTRAIT**

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de l'associé unique tenue au siège social de la société le 22 octobre 2010 que:

- L'Assemblée accepte la démission de Madame Bouchra Akhertous, née le 8 octobre 1974, à Mont Saint Martin (France), en qualité de gérant de la société, avec effet au 20 octobre 2009.
- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Renaud Labye, né le 11 septembre 1977, à Liège (Belgique), en qualité de gérant de la société, avec effet au 22 octobre 2010.
- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Thierry Grosjean, né le 3 août 1975, à Metz (France), en qualité de gérant de la société, avec effet au 22 octobre 2010.
- L'Assemblée décide de nommer la société Cyan S.à r.l., ayant comme adresse professionnelle le 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Société du Luxembourg sous le numéro B 136.122, en qualité de gérant unique, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Pour PVI Capital S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010146221/25.

(100166791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

# Grainger Luxembourg Germany (No.5) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 113.798.

Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 26 octobre 2010

Les actionnaires ont décidé:

- Nommer M. Aidan Foley, né le 08 décembre 1976 à Waterford en Irlande, ayant son siège sociale au 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg à la fonction de gérant de catégorie B pour une durée indéterminée avec effet au 26 octobre 2010.

Merci de bien vouloir modifier l'adresse de l'associé:

Ancienne Adresse: 5 Parc d'activité Syrdall L-5365 Münsbach Luxembourg

Modification: 9 Parc d'activité Syrdall L-5365 Münsbach Luxembourg

Luxembourg, le 03.11.2010.

Référence de publication: 2010145299/16.

(100167103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

# Grainger Luxembourg Germany (No.8) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 113.800.

Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 26 octobre 2010

Les actionnaires ont décidé:

- Nommer M. Aidan Foley, né le 08 décembre 1976 à Waterford en Irlande, ayant son siège sociale au 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg à la fonction de gérant de catégorie B pour une durée indéterminée avec effet au 26 octobre 2010

Merci de bien vouloir modifier l'adresse de l'associé:

Ancienne Adresse: 5 Parc d'activité Syrdall L-5365 Münsbach Luxembourg



Modification: 9 Parc d'activité Syrdall L-5365 Münsbach Luxembourg

Luxembourg, le 03.11.2010.

Référence de publication: 2010145301/16.

(100167134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

## MH Properties and Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 143.604.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 28 mai 2010 à 11.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Fabrizio GARILLI, Administrateur A et de Messieurs Koen LOZIE et Joseph WINANDY, Administrateurs B.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer la société:

THE CLOVER, Société Anonyme

R.C. Luxembourg B 149.293

Ayant son siège social: 8, rue Haute, L-4963 Clémency

au poste de Commissaire aux comptes de la société.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2010146820/22.

(100167530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

# Gan Eden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3512 Dudelange, 178, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 97.066.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Référence de publication: 2010145304/10.

(100167018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

## GDL Autorent Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9085 Ettelbruck, 8, Zone Artisanale et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 142.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145305/9.

(100166706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

# Gelateria CIAO-CIAO GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 81, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.513.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Novembre 2010.

Référence de publication: 2010145307/10.

(100166650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.



# Brew Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 56.288.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social, 74, rue de Merl, L-2146, Luxembourg, le mardi 14 septembre 2010 à 16.00 heures.

L' Assemblée décide de nommer Mr Roberto Schuback demeurant professionnellement Brouwerijplein, 1, 3000 Luven, Belgique, Administrateur de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2011 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2010.

Après la réunion de l'Assemblée, le Conseil se compose comme suit:

- Mr. Jean-Louis Van de Perre, Président
- Mr. Benoît Alex Vincent Orphée Loore, Administrateur
- Mr. Gert Magis, Administrateur
- Mr Roberto Schuback, Administrateur
- 4. L'assemblée termine le mandat de KPMG AUDIT comme réviseur d'entreprises indépendant et nomme PriceWaterHouse Coopers, 400 route d'Esch L-1471 Luxembourg.

Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2011 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010146479/25.

(100168621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

## Geofinance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 23, Ro'dewé.

R.C.S. Luxembourg B 42.582.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010145308/10.

(100166676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

## ZHENG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 156.352.

In the year two thousand and ten, the twenty-nine October.

Before us, Aloyse Biel, notary public residing in EschSurAlzette.

# THERE APPEARED:

VASCO S.A, a Luxembourg corporation with registered office at L8308 Capellen, 3436, Parc d'Activités Capellen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 74886,

here represented by its directors Mr Marc DE RAEDT, director, with business address at L8308 Capellen, 3436 Parc d'Activités and Mr Johan VAN BOXSTAEL, director, with business address at L8308 Capellen, 3436 Parc d'Activités,

here represented by Mr Koenraad STANDAERT, employee, with business address at L8308 Capellen, 3436, Parc d'Activités Capellen,

by virtue of a proxy given at Luxembourg under private seal on October  $27^{th}$  , 2010,

said proxy initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:



# Title 1. Name, Registered office, Object, Duration, Corporate capital

**Art. 1.** There is hereby organized a company in the form of a Limited Company, the name of which shall be ZHENG S.A.

Said company shall have its registered office in Luxembourg Without prejudice to the common rules concerning contractual cancellation in the case the registered address of the company is fixed by an agreement with a third party, the registered office of the company may be transferred at the sole decision of the board of directors or the sole director, to any place within the city limits of the original registered office.

The registered office may be transferred to any other city in the Grand Duchy of Luxembourg by the resolution of the sole shareholder or in case of several shareholders, by a resolution of the general meeting of the shareholders.

The board of directors or the sole director may establish offices, administrative centers, agencies and branches either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the board or the sole director determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the registered office or easy communication between such office and foreign countries, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, still remains of Luxembourg nationality. The decision concerning the temporary transfer of the registered office will be made known to third parties by the corporation's body which in the circumstances is best placed to take such measure.

The company shall have an unlimited duration.

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies ore enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public.

It may engage in the financing, leasing or remarketing of any sea going vessels and to undertake or procure to undertake any such other actions, matters or things as maybe necessary to achieve, or which are incidental or conductive to, any of the above purposes.

In order to accomplish its purpose, the Company may acquire and sell any sea going vessels and finance such acquisition through loans or other financial arrangements, in whatever form, and to issue guarantees and grant any form of security interest over its assets, including mortgages and pledges, to secure its financing obligations.

The company may further issue guarantees, and grant any form of security interest over its assets, including mortgages and pledges, to secure the financing obligations of other companies which have a similar corporate purpose and which are held by the same shareholder(s) as the company.

**Art. 3.** The corporate capital is fixed at thirty one thousand Euros (31.000, EUR), represented by of one hundred (100) shares, of three hundred ten Euros (310, EUR) each.

All the shares should be registered shares, until the complete payment of the shares. After entire payment the shares may be in registered or bearer form, at the discretion of the shareholder.

The board of directors or the sole director is authorized to increase the corporate capital in order to raise it to ten millions Euros (10.000.000, EUR). The board of directors or the sole director is fully authorized and appointed to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment, to call if necessary on new shareholders, finally to fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present provision, to have documented in such form as required the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital and finally to bring the articles of incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, all in accordance with the law of August 10 <sup>th</sup>, 1915 and especially under the condition that the authorization has to be renewed every five years. Moreover, the board of directors or the sole director is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any whatsoever currency. Provided always that any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors or the sole director shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company. With due respect to the conditions set forth hereinbefore and notwithstanding the stipulations of article 11 hereafter, the board of directors or the sole director is authorized to increase the corporate capital even by incorporation of free reserves.



The board of directors or the sole director is authorized to cancel or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital. The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

### Title 2. Management and Supervision

**Art. 4.** In case of several shareholders, the company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company.

If the company is incorporated by a sole shareholder or if during a general meeting of the shareholders, it is noticed that the company has only one shareholder left, the board of directors may be limited to one member until the next ordinary general meeting finding more than one shareholder.

The directors or the sole director shall be chosen by the general meeting of the shareholders for a term of office which shall be maximum 6 years and always be dismissible by the meeting.

The directors shall be reeligible.

The board of directors appoints a president among its members and may also appoint one or several vicepresidents of the board of directors. The first president shall be appointed by the general meeting. In the event the president is absent, the meeting of the board of directors shall be presided by a director present and appointed ad hoc.

Art. 5. The board of directors shall meet each time it is called for by the president of the board or two of its members.

The board shall validly meet despite no prior call having been made in case of all directors are present or duly represented.

The meetings of the board of directors are held at such time and place as indicated in the call notice.

The board of directors will only deliberate or act validly when a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter or telefax. The members can also assist by phone or video conference.

Resolutions of the board of directors shall be adopted by majority vote. In case of tie of votes, the president shall have the casting vote.

In the same conditions, the board of directors may decide on resolutions through circular letters by casting their votes by one or more letters or by telefax or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, all such documents jointly constituting the minutes evidencing the decision taken. Such resolutions in writing approved and signed by all directors shall be as valid and have the same effects as if they had been adopted at an actual directors' meeting.

- **Art. 6.** With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the board of directors or the sole director may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company.
- **Art. 7.** The board of directors may delegate all or part of its power to one or several directors. The board of directors or the sole shareholder may issue powers of attorney for certain matters and may revoke same at any time. The board of directors may entrust the daily management of the corporation to one of its members who will be called managing director.

The corporation shall be bound, in case of sole director, by the signature of the sole director, in case of several directors by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director within the limit of his power, or by the sole signature or joint signature of one or several attorneys duly authorized by the board of directors.

- **Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the board of directors represented by its chairman or its managing director or the sole director.
- **Art. 9.** The board of directors or the sole director may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.
- **Art. 10.** The audit of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be reeligible.

# Title 3. General meeting and distribution of profits

**Art. 11.** In the case of a sole shareholder, this sole shareholder may exercise all the powers given to the meeting of the shareholders and decides in writing.

In case of several shareholders, the general meeting of the shareholders represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which are of interest to the corporation.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders

are present or represented, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.



- **Art. 12.** The annual meeting of shareholders shall be held on the first Wednesday of June, each year at 14.00 o'clock pm of each year at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.
- **Art. 13.** By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of the published capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the subscribed assets and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to nonredeemed shares.

# Title 4. Accounting year, Dissolution

- **Art. 14.** The accounting year shall begin on first day of January and end on the thirtyfirst day of December of each year.
- **Art. 15.** The company may be dissolved by decision of the general meeting voting according to the same rules as apply for the amendment of the articles of incorporation.

# Title 5. General provisions

**Art. 16.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10 <sup>th</sup> , 1915 on commercial companies as amended from time to time.

### Transitory provisions

- 1. The first accounting year will start on the date of incorporation of the Company and will end on the thirtyfirst day of December two thousand and ten.
  - 2. The first annual general meeting will be held in two thousand and eleven.

### Subscription and Payment

The articles of association having been established, the aforesaid corporation present, i.e. VASCO S.A., declares to subscribe all 100 shares representing the whole subscribed capital.

The shares have all been paid up entirely in cash so that thirty one thousand Euros (31.000, EUR), are now available to the new corporation, evidence thereof having been given to the notary.

### Statement

The undersigned notary states that he has investigated whether the conditions set forth in Article 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges these having been complied with.

### Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its incorporation amounts to approximately one thousand five hundred euros (1.500,EUR)

# Extraordinary general meeting

Here and now, the abovenamed person, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, it have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

## First resolution

The registered office of the company is L8308 Capellen, 3436, Parc d'Activités Capellen.

The general meeting authorizes the Board of Directors to fix at any time a new registered office within the same municipality.

# Second resolution

The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.

# Third resolution

Are appointed as directors:

Mr Koenraad STANDAERT, employee, with business address at L8308 Capellen, 3436, Parc d'Activités Capellen;

Mr David LUTTY, employee, with business address at L8308 Capellen, 3436, Parc d'Activités Capellen;

Mr Marc DE RAEDT, employee, with business address at L8308 Capellen, 3436, Parc d'Activités Capellen;



Is appointed as President and as managing director:

Mr Koenraad STANDAERT, afore said.

### Fourth resolution

Is appointed as statutory auditor:

GRANT THORNTON LUXAUDIT S.A. with registered office at 83, Pafebruch, L8308 Capellen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register number B 43298.

#### Fifth resolution

The mandates of the directors, president, managing director, and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2016.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby confirms that at request of the afore said person present, this deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same person present and in case of discrepancies between the English and the French text, the French text will be prevailing.

Whereof the present notary deed was drawn up in EschsurAlzette on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingtneuf octobre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à EschsurAlzette.

#### A comparu

VASCO S.A., une société de droit luxembourgeois avec siège social à L8308 Capellen, 3436, Parc d'Activités Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 74.886,

Ici représentée par ses administrateurs Monsieur Marc DE RAEDT, administrateur, demeurant professionnellement à L8308 Capellen, 3436, Parc d'Activités Capellen et Monsieur Johan VAN BOXSTAEL, administrateur, demeurant professionnellement à L8308 Capellen, 3436, Parc d'Activités Capellen;

Ici représentée par Monsieur Koenraad STANDAERT, Monsieur Koenraad STANDAERT, employé privé, demeurant professionnellement à L8308 Capellen, 3436, Parc d'Activités Capellen,

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivré à Luxembourg le 27 octobre 2010

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La société comparante, représentée comme dit ciavant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare vouloir constituer et dont elle a arrêté, les statuts comme suit:

# Titre I er . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1 er. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de ZHENG S.A.

Le siège social est établi à Capellen.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du GrandDuché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le GrandDuché qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.



La Société peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation et de toute autre manière que ce soit, participer à la constitution, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise et leur prêter assistance.

La Société peut poursuivre n'importe quelle activité industrielle que ce soit et exploiter un établissement commercial ouvert au public.

L'objet de la Société est de s'engager dans le financement, le leasing et le «remarketing» de n'importe quel navire et d'entreprendre ou de faire entreprendre toutes les actions, matières ou autres qui peuvent être nécessaires pour atteindre les objectifs susmentionnés, ou qui sont accessoires ou favorables aux objectifs susmentionnés.

Afin de réaliser son objet, la Société peut acquérir et vendre n'importe quel navire et financer une telle acquisition par des prêts ou autres arrangements financiers, sous quelque forme que ce soit, et consentir des garanties et toute autre forme de sûreté sur ces biens, y compris des hypothèques et mises en gage, afin de garantir ses obligations financières.

La Société peut en outre consentir des garanties et toute autre forme de sûreté sur ses biens, y compris des hypothèques et mises en gage, afin de garantir les obligations financières d'autres sociétés qui ont un objet similaire et qui sont tenues par les mêmes associés que la Société.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000, EUR), représenté par cent (100) actions de trois cent dix Euros (310, EUR) chacune.

Toutes les actions sont nominatives jusqu'à libération intégrale du capital social. Après libération entière des actions, cellesci peuvent être nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (31.000, EUR) à dix millions d'Euros (10.000.000, EUR). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente disposition, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation cidessus doit être renouvelée tous les cinq ans. De même, le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ciavant stipulées et par dérogation à l'article 11 ciaprès, le conseil l'administration respectivement l'administrateur unique est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital souscrit et le capital autorisé peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

### Titre II. Administration, Surveillance

Art. 4. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de 3 membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pour être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs viceprésidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 5. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.



Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit ou téléfax étant admis. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, dans les mêmes conditions, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par téléfax ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procèsverbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu.

- **Art. 6.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.
- **Art. 7.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateurdélégué.

Visàvis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de 2 administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

- **Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur délégué ou l'administrateur unique.
- **Art. 9.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.
- **Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

# Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices

**Art. 11.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

- **Art. 12.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de juin de chaque année, à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.
- Art. 13. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de cellesci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

# Titre IV. Exercice social, Dissolution

- Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 15.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

### Titre V. Disposition générale

**Art. 16.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

# Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

#### 128301



# Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été établis, la société comparante, à savoir VASCO S.A., précitée, déclare souscrire à toutes les 100 actions représentant l'intégralité du capital social.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000, EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500 euros).

## Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, èsqualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celleci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'adresse de la société est fixée à L8308 Capellen, 3436, Parc d'Activités Capellen.

L'assemblée autorise le conseil d'administration ou l'administrateur unique de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

#### Deuxième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui de réviseur d'entreprise à un.

### Troisième résolution

Sont nommés administrateurs:

Monsieur Koenraad STANDAERT, administrateur, demeurant professionnellement à L8308 Capellen, 3436, Parc d'Activités Capellen;

Monsieur David LUTTY, administrateur, demeurant professionnellement à L8308 Capellen, 3436, Parc d'Activités Capellen;

Monsieur Marc DE RAEDT, employé privé, demeurant professionnellement à L8308 Capellen, 3436, Parc d'Activités Capellen.

Est nommé Président du conseil d'administration et administrateurdélégué:

Monsieur Koenraad STANDAERT, prénommé.

# Quatrième résolution

Est nommée réviseur d'entreprise:

GRANT THORNTON LUXAUDIT S.A. with registered office at 83, Pafebruch, L8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 43298.

# Cinquième résolution

Les mandats des administrateurs du président du conseil d'administration de l'administrateurdélégué et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2016.

# Sixième résolution

En vertu de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article six des présents statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes du conseil d'administration.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à EschsurAlzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.



Signé: De Raedt, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 novembre 2010. Relation: EAC/2010/ 13124. Reçu: SOIXANTE-QUINZE EUROS (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 novembre 2010.

Référence de publication: 2010145557/398.

(100166658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

# Geogare 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 23, Ro'dewé.

R.C.S. Luxembourg B 77.555.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010145309/10.

(100166677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

# Ardea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 52.775.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.
- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B72.257
- L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.
- L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010146460/34.

(100168483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.



# Geogare 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 23, Ro'dewé. R.C.S. Luxembourg B 77.556.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010145310/10.

(100166678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

# Georose 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 23, Ro'dewé.

R.C.S. Luxembourg B 42.583.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010145311/10.

(100166679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

# Georose 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 23, Ro'dewé. R.C.S. Luxembourg B 42.584.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010145312/10.

(100166680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

### Georose 3, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 23, Ro'dewé.

R.C.S. Luxembourg B 42.585.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010145313/10.

(100166681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

# Nibaspa S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 55.356.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 26 octobre 2010

Le siège social de la Société est transféré du 13 rue Beaumont, L - 1219 Luxembourg au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg à compter du 1 <sup>er</sup> novembre 2010.

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Certifié sincère et conforme

NIBASPA S.A R.L.

Référence de publication: 2010145412/14.

(100166486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.



# Neuilly Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8227 Mamer, 11, rue des Eglantiers.

R.C.S. Luxembourg B 97.318.

L'an deux mil dix, le cinq octobre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

### ONT COMPARU:

- 1. Monsieur Didier Pierre Philippe CLEMENS, administrateur de sociétés, né à Saint-Mard le 26 novembre 1965, demeurant à L-8227 Mamer, 11 rue des Eglantiers.
- 2. Mademoiselle Ana Andrada BALAU, Géographe, née à Petrosani (Roumanie) le 9 avril 1986, demeurant à L1947 Luxembourg, rue de Leydenbach n°7.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1.- suite à une cession de parts sous seing privé intervenue le 27 mars 2009, laquelle cession restera, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles, il a été cédé:

par Monsieur Stéphane Denis Aimé CLEMENS, employé privé, né à Saint-Mard le 24 février 1964, demeurant à L-8227 Mamer, 11 rue des Eglantiers, à Mademoiselle Ana Andrada BALAU, prénommée, deux cent cinquante (250) parts sociales de la société «NEUILLY INVESTISSEMENT S.à r.l.».;

2.- en conséquence de ce qui précède Monsieur Didier Pierre Philippe CLEMENS et Mademoiselle Ana Andrada BALAU sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "NEUILLY INVESTISSEMENT S.à r.l.", avec siège social à Mamer, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 9 du 5 janvier 2004 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 août 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2085 du 8 novembre 2006.

Après avoir exposé ce qui précède, les associés, représentés comme dit ci-avant, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Les associés actuels déclarent donner leur accord à la cession de parts ci-avant documentée.

# Deuxième résolution

Le gérant, Monsieur Didier CLEMENS, prénommé, déclare accepter ladite cession de parts au nom et pour compte de la société et dispenser le cédant de la faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code Civil.

# Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Les trois cent dix (310) parts sociales sont réparties comme suit:

- 1) Monsieur Didier CLEMENS: soixante (60) parts sociales
- 2) Mademoiselle Ana Andrada BALAU: deux cent cinquante (250) parts sociales.»

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ neuf cents euros (900.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D.P.Ph. CLEMENS, A.A. BALAU, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43981. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Référence de publication: 2010145409/53.

(100167005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck